

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-AG-064-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-AG-064 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES
TAUX DE TAXATION DES TAXES FONCIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE
L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR L'ANNÉE 2025**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 18 février 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- *Règlement numéro 2025-AG-064-1 modifiant le Règlement numéro 2025-AG-064 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2025.*

L'article 5 du *Règlement numéro 2025-AG-064-1* a été modifié, rendant le solde dû exigible au complet lorsqu'un des versements n'est pas effectué dans les délais prévus.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 février 2025 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 février 2025.

Anny Després, greffière adjointe